

Le BDI Orientation

// CRÉER UN BDI ORIENTATION : LES PRINCIPALES ÉTAPES

*La concrétisation du projet peut prendre une année
Un BDI Orientation peut se constituer aussi autour d'une action*

Les démarches incontournables

→ **Présenter le projet** et le faire valider en conseil d'administration Apel : Le BDI Orientation étant un service de l'Apel, il est indispensable de soumettre tout projet de création au conseil d'administration de l'Apel de l'établissement pour obtenir son adhésion et son soutien dans sa mise en œuvre.

→ **Rencontrer le chef d'établissement et le président de l'Ogec pour obtenir leur accord et évoquer avec eux les modalités de mise en œuvre du projet** : local, équipements informatiques, connexion internet, documentation... L'assentiment du chef d'établissement et du président de l'Ogec sont indispensables et leur participation à la mise en œuvre du projet plus que souhaitable.

→ **Se rapprocher du service d'information et de conseil aux familles de votre Apel départementale ou académique**. Il vous accompagnera dans la création et la mise en place des équipes.

→ **Prendre contact, dans l'établissement, avec l'équipe de pilotage d'accompagnement à l'orientation** (ou la personne référente de l'orientation) s'il y en a une.

→ **Constituer une équipe d'animateurs bénévoles**. Les bénévoles sont principalement des parents, adhérents ou non à l'Apel.

→ **Définir les projets et les permanences pour l'année**. Inutile d'être trop ambitieux la première année ! Cibler en priorité un ou deux niveaux de classes.

Les horaires d'ouverture du BDI Orientation sont à définir en concertation avec l'établissement et à concilier avec les emplois du temps des élèves.

→ **Trouver un local et l'aménager**. La situation du BDI Orientation dans

À retenir

CDI - BDI ORIENTATION : COLLABORER DANS LA COMPLÉMENTARITÉ

Les CDI, gérés par des professeurs documentalistes, sont en charge de la documentation pédagogique des établissements et de l'initiation des élèves à la recherche documentaire, les BDI Orientation sont un service de l'Apel ayant pour vocation d'accompagner les élèves dans leur démarche d'orientation. Quand ils partagent les mêmes

locaux, chacun doit être bien identifié. Les éventuelles ressources communes peuvent aussi être partagées selon des modalités définies ensemble. Les animateurs BDI Orientation peuvent s'appuyer sur les compétences des professeurs documentalistes (classement, recherche) et se mettre aussi à leur disposition, si besoin, lorsqu'ils reçoivent une classe.

l'établissement et son installation sont des points cruciaux. Éviter une salle isolée et soigner son aménagement pour en faire un lieu accueillant et plaisant pour les élèves. Ne pas oublier un fléchage lisible vers le BDI Orientation.

→ **Choisir et classer** la documentation :

- **une documentation de base pour les animateurs** : documents officiels du Secrétariat général de l'Enseignement catholique et du ministère de l'Éducation nationale sur l'orientation ;
- **et un fonds documentaire à mettre à disposition des élèves** : documentation spécialisée (CIDJ, Onisep), manuels, abonnements (L'Étudiant), logiciels, sites internet...

Le service ICF de l'Apel académique ou départementale et le professeur documentaliste de l'établissement peuvent vous aider à faire une sélection utile et un classement efficace.

Le financement d'un BDI Orientation

→ **Définir le budget de lancement du BDI Orientation, puis son budget de fonctionnement**.

L'aménagement du BDI Orientation, son équipement (ordinateurs, imprimantes, mobilier, fonds documentaire - kiosque

L'idée en +

En amont de la mise en œuvre de votre projet de création, pensez à aller visiter les BDI

Orientation d'autres établissements et à rencontrer leurs animateurs, pour bénéficier de leur expérience et de leurs conseils avisés !

Onisep, logiciels, etc.) et son lancement (moyens de communication déployés pour le faire connaître au sein de l'établissement) ont un coût initial à chiffrer.

Les dépenses de fonctionnement (abonnements, cartouches d'encre, papier, accès internet...) et les actions à mener (forum des métiers, visite d'entreprises, etc.) sont à inscrire dans un budget de fonctionnement annuel.

→ **Étudier les moyens de financer son action**.

Apel d'établissement, Ogec et certains services ICF départementaux ou académiques participent au financement du projet. Des collectivités territoriales peuvent aussi verser des subventions pour l'achat de ressources documentaires.

Le BDI Orientation

// CRÉER UN BDI ORIENTATION : LES PRINCIPALES ÉTAPES

➔ Constituer une équipe pour animer le BDI Orientation

→ Avant tout une équipe de parents bénévoles.

Les premières personnes à solliciter pour animer le BDI Orientation sont naturellement les parents de l'établissement. L'équipe a néanmoins vocation à être élargie : professeur documentaliste, enseignants, anciens parents, psychologue de l'éducation, anciens élèves...

Penser toujours à solliciter l'accord du chef d'établissement avant d'intégrer de nouveaux animateurs.

→ L'animateur BDI Orientation est idéalement curieux, ouvert d'esprit et aime le contact avec les jeunes.

Les compétences en orientation ne sont pas prioritaires par rapport aux qualités humaines et relationnelles.

→ Recruter des animateurs.

Débatte du sujet en conseil d'administration de l'Apel : en participant au recrutement des animateurs, ses membres se sentent ainsi responsables du développement du BDI Orientation.

Concrètement l'information et le recrutement des bénévoles peut se faire lors des réunions de rentrée, par courrier ou mail envoyé aux parents et enseignants, par distribution de flyers, lors des journées portes ouvertes de l'établissement...

→ Désigner un responsable et définir les rôles de chacun.

Le responsable est l'interlocuteur officiel du BDI orientation avec l'Apel, la direction de l'établissement, les enseignants, l'Ogec ou tout autre partenaire : il assure l'animation de l'équipe, après définition précise du rôle de chacun.

À vos marques, prêts, feu ... communiquez !

→ Prévoir une inauguration du BDI Orientation.

Inviter l'ensemble des membres de la communauté éducative (parents, enseignants, élèves, Ogec, etc.) et les partenaires éventuels.

→ Utiliser les moyens de communication proposés par l'Apel nationale.

Des affiches et flyers gratuits prévus à cet effet sont disponibles auprès des services ICF.

IMPORTANT ! Utiliser une seule et même appellation, "BDI Orientation", dans l'ensemble des établissements : elle est pour le mouvement un point de repère, une garantie, tant vis-à-vis de l'Enseignement catholique, que des familles ou de nos partenaires nationaux.

→ Toutes les occasions sont bonnes pour parler du BDI Orientation et de ses projets.

Courrier ou mail de présentation aux familles, proposition aux professeurs principaux d'intervenir dans leurs classes, présentation du service lors des formations des parents correspondants ou des élèves délégués, site internet de l'établissement et/ou celui de l'Apel, affiches ou flyers dans la salle ou le casier des professeurs, stand sur le forum des métiers ... les occasions à saisir pour faire la promotion du BDI Orientation sont nombreuses !



DES ANIMATEURS FORMÉS

Pas de souci à se faire : les animateurs

de BDI Orientation ne sont pas laissés à l'abandon ! Les services d'information et de conseil aux familles (ICF) sont là pour les former et les accompagner dans leur mission. Un certain nombre d'outils sont par ailleurs mis à leur disposition pour les aider à mener à bien leur mission : espace privé du site de l'Apel, Lettre BDI Info, charte de l'animateur de BDI Orientation, partenariats ...



UNE CHARTE QUI ENGAGE ET PROTÈGE

Formalisée au niveau national, la charte de l'animateur de BDI Orientation est cosignée par le président d'Apel, le chef d'établissement et l'animateur BDI Orientation lui-même. Elle les engage les uns vis-à-vis des autres et collectivement à l'égard des parents et des jeunes. Engagement à s'informer et à se former, à respecter

la confidentialité des informations recueillies sur les jeunes et leurs familles, elle aborde l'ensemble des dimensions importantes de la mission, c'est pourquoi sa signature constitue un gage de sérieux et de confiance. Cette charte est à télécharger sur l'espace privé du site de l'Apel (www.apel.fr).